

LES POINTS CLES DU PROGRAMME

- ✓ Le suivi éducatif
- ✓ La gestion du temps optimisée
- ✓ L'ambition scolaire
- ✓ Prise en compte globale de l'élève sportif pour faciliter son parcours
- ✓ L'engagement des familles et des bénéficiaires sur les valeurs et objectifs du programme (formalisé par une charte signée également par le club et l'établissement scolaire).
- ✓ Permettre au bénéficiaire de tirer le meilleur de ses capacités sportives

☞ Le bénéficiaire ne sera reconduit que si le jeune et sa famille respectent les obligations détaillées dans la charte qu'ils ont signée. Celle-ci doit être renouvelée chaque année.



« Un dispositif interactif pour réussir à concilier pratique sportive, réussite scolaire et insertion dans le monde du travail »

L'association **Ecole Sport Entreprise** est une association unique en France, elle facilite le parcours scolaire et sportif des jeunes engagés dans une pratique de haut niveau national ou territorial sur l'ensemble du Pays d'Aix. Lorsqu'ils sont désignés comme bénéficiaires, le programme E.S.E. permet de leur proposer un dispositif adapté pour atteindre ces objectifs. L'association est composée de personnes issues du milieu sportif et scolaire, elle est dirigée par un bureau où se retrouve des personnalités qui proviennent de ces deux univers. Un directeur de programme assure la mise en place opérationnelle des actions et représente au quotidien l'association auprès des partenaires et des familles.



UN PROGRAMME EDUCATIF AU
LYCEE EMILE ZOLA DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF
ECOLE SPORT ENTREPRENDRE

Association agréée par l'Education Nationale

**LE DISPOSITIF QUI
ACCOMPAGNE DE
JEUNES SPORTIFS AVEC
UNE DOUBLE AMBITION**



**REUSSITE SCOLAIRE
PERFORMANCE SPORTIVE**

Courriel: esepaysdaix@laposte.net
Tél.: 04.42.69.16.45
Portable: 06.80.02.18.82

UN PROGRAMME EDUCATIF

Un partenariat unique entre l'Ecole et le monde associatif pour faciliter le parcours des jeunes sportifs.

- L'association Ecole Sport Entreprise
- Les établissements scolaires sous convention
- Les clubs sociétaires ou partenaires de l'association

Ils collaborent pour mettre en place une filière de réussite scolaire et d'excellence sportive pour les jeunes entre 12 et 18 ans qui sont désignés bénéficiaires.

L'association peut accepter dans le programme, à titre dérogatoire, des jeunes sportifs dont le club n'est pas sociétaire ou partenaire.

Les établissements scolaires et les clubs sportifs sont liés par convention avec l'association E.S.E. qui coordonne leur collaboration et détermine les objectifs du programme en concertation avec ses partenaires.



Pour toute candidature contacter au plus tôt l'association ESE pour prendre connaissance des conditions requises et des délais.

FACILITER LE PARCOURS DES SPORTIFS BENEFICIAIRES

LA PRIORITÉ SCOLAIRE

Les bénéficiaires sont recrutés sur proposition du club et adressés à l'association E.S.E. Son directeur de programme évalue la candidature en s'appuyant sur le niveau sportif et le dossier scolaire, et donc sur l'aptitude à mettre en œuvre cette double ambition (scolaire et sportive). L'établissement scolaire décide après entretien et examen du dossier de signer la charte de bénéficiaire. L'implication scolaire du jeune sportif est donc déterminante.

LE CADRE SPORTIF

L'augmentation des temps d'entraînement est faite en cohérence avec les contraintes scolaires, ceux-ci sont organisés en collaboration avec les établissements d'accueil. L'encadrement sportif affiche cette priorité scolaire et met en œuvre ce programme éducatif en cohérence avec ses partenaires.



Les atouts du programme:

- Suivi des dérogation et des affectations par le programme (l'inscription se fait sous la responsabilité de la famille).
- Entraînements à proximité en cohérence avec les emplois du temps. Mise en place possible de séances entre 12 et 14 heures.
- Suivi personnalisé du jeune dans la globalité de ses activités en concertation avec tous les partenaires.
- Atelier d'accompagnement E.S.E. en complément des enseignements pour permettre aux élèves sportifs d'effectuer une grande partie de leur travail personnel avant les entraînements. Ils sont encadrés par des répétiteurs sous le contrôle de l'établissement. Etudes possibles entre 12 h et 14h ou entre 16h et 18h tous les jours sauf le mercredi.
- Un référent unique dans l'établissement scolaire qui est en permanence à l'écoute pour suivre et faciliter le parcours du jeune. Il évalue son implication scolaire et met en place au cas par cas toute solution adaptée.
- Participation possible des bénéficiaires à l'association sportive du lycée pour vivre une aventure humaine et une expérience de compétition pouvant aller jusqu'au haut niveau.

